

santé, il paraît plus fatigué aux yeux de ceux qui l'ont vu au mois de septembre dernier. On voit bien que ses forces diminuent; mais son énergie et sa volonté sont très difficiles à apprécier son véritable état.

Le même journal public, au sujet de l'armement en Allemagne, ces informations honnêtes à lire :

« Le mystère le plus profond continue envelopper l'adoption des modèles définitifs de fusil et de canon.

« Ce que je puis vous annoncer de certain, c'est malheureusement une déception pour la France, et particulièrement pour votre illustre président de la République, qui espérait que les Prussiens, ayant ramassé avec tant de précipitation, et fortement endommagé nos fusils chassés, pourraient nous les rétrocéder à bon compte. Pendant que les négociations à cet égard se poursuivaient avec une bonté foi de notre part, ce n'était du côté des Prussiens qu'un subterfuge habile pour nous bernier et retarder notre fabrication d'armes. En effet, leurs officiers d'artillerie et leurs armuriers ne faisaient que chercher les moyens les plus propres pour utiliser les chassés. Ainsi, j'apprends que ces fusils sont déjà rognés et transformés pour l'usage de la cartouche métallique et vont servir à l'armement de la cavalerie. Une partie est destinée pour la réserve. »

P. S. Voilà le trône de fils de Victor-Emmanuel, en Espagne, renversé après deux années seulement du plus déplorable règne. C'est la chute de la première pièce de l'édifice Italo-Prussien, en Europe. C'est l'Espagne qui, en 1808, a donné le signal de l'éboulement de l'édifice napoléonien. Après bon espoir!

DE SAINT-CÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 février.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires.

M. Gavini relève l'observation présentée hier par M. Bethmont.

L'orateur maintient que M. Bethmont a prêté serment à l'Empire.

M. Testelin. — Le prince Louis-Napoléon avait prêté serment à la République.

M. le Président invite M. Gavini à ne pas faire dégénérer le débat en une question personnelle.

M. Gavini réplique qu'il parle ici pour protester contre les attaques de M. Bethmont qui, dans une circulaire électorale, a fait acte d'adhésion à l'Empire.

M. Bethmont répond que si l'orateur avait fait partie du Corps législatif, il aurait su que la circulaire dont il s'agit a été déjouée par lui.

Le procès-verbal est adopté.

L'Assemblée procède au tirage au sort des bureaux. Cette opération est terminée à trois heures un quart.

Reprise de la discussion du projet concernant la publicité des travaux de l'Assemblée nationale.

M. d'Abouville demande à rectifier certains chiffres, ce n'est pas 1 fr. 20 mais 1 fr. 87 que coûtera le supplément pour les journaux.

M. Hervé de Saisy dépose un projet tendant à féliciter l'Espagne d'avoir aboli l'esclavage dans ses colonies.

L'orateur demande l'urgence; mise aux voix, l'urgence n'est pas déclarée.

Reprise de la discussion concernant la publicité des travaux de l'Assemblée.

M. Noël Parfait s'associe aux observations de M. Corne contre le projet et entreprend d'insister sur les impossibilités matérielles que rencontrerait l'application de la loi.

En premier lieu, les journaux de province se trouveront en face de difficultés insurmontables; la loi nouvelle va ensuite ramener les abus du régime impérial, sans doute il serait préférable de réaliser l'idéal du compte-rendu impartial, mais cela n'est qu'un idéal.

La France est entourée de voisins parlementaires et nulle part le compte-rendu officieux n'existe. En résumé, l'orateur repousse le projet qui, outre qu'il est inutile, est hostile à la liberté. (Applaudissements à gauche).

M. Théry, rapporteur, maintient la nécessité de réagir contre l'altération de la vérité résultant des comptes-rendus infidèles qui exposent le pays à ne pas connaître l'Assemblée sous son véritable jour. Il y avait donc un parti à prendre : répandre le compte-rendu sténographique dans le pays, mais cela coûtait beaucoup au Trésor, aussi la commission s'est ralliée à la proposition d'Abouville. L'orateur conclut en recommandant le projet à la sollicitude de l'Assemblée.

M. Savary reconnaît la nécessité d'une mesure à prendre, mais le projet de la commission frappe non-seulement les journaux de Paris, mais surtout ceux des départements, qu'il réduit au silence sur les travaux

de l'Assemblée. Est-ce le résultat que la commission se propose.

Evidemment non, voilà pourquoi l'orateur repousse le projet. — La discussion générale est close et par 317 voix contre 293, l'Assemblée décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

M. Mangin dépose une proposition tendant à ce qu'il soit nommé une commission de 15 membres chargée d'étudier les moyens d'organiser la distribution des comptes-rendus aux journaux. L'orateur demande l'urgence.

L'Assemblée a adopté la résolution suivante de M. Baragnon : le bureau de l'Assemblée est invité à prendre les mesures nécessaires pour que les comptes-rendus sténographiques et analytiques soient mis le plus promptement possible à la disposition de la presse.

La séance est levée à 6 heures.

ÉTRANGER

Une correspondance, adressée de Rome à l'Union fait ressortir l'impudence des Italiens qui accusaient la France d'ingratitude (!), sous prétexte qu'un rapport de la commission des marchés a signalé à l'indignation publique les rapines des aventuriers garibaldiens.

Les Italiens, dit-elle, ont trouvé un moyen commode de se débarrasser de la tâche d'ingratitude qu'ils ont si bien méritée en refusant de secourir la nation à laquelle ils devaient leur vie et leur force. Une telle manière d'agir ne vous étonne nullement.

Nous n'avons pas oublié que pendant la guerre, l'Italie faisait des vœux pour la Prusse; sous la Commune, elle en faisait pour les Parisiens révoltés. Elle a pris parti pour les communards condamnés contre la commission des grâces, de même qu'elle prend parti aujourd'hui pour les dilapidateurs contre la commission des marchés; elle appuie les radicaux contre les monarchistes, et M. Thiers et sa République contre la commission des Trente et la France conservatrice. Quant à ses accusations d'ingratitude, on ne peut qu'en rire. Qu'ignore-t-on de la part des gens tarés ou l'habitude de prêter aux autres les vices qu'ils ont eux-mêmes et s'efforcent de jeter de la boue sur les honnêtes gens, dans l'espérance de paraître moins sales?

En 1871, trois fossoyeurs furent arrêtés à Palermo. Ils étaient accusés d'avoir employé de la chair humaine pour faire de la graisse. Aux assises du mois dernier, ce fait horrible a été confirmé. Les détails du procès font horreur; entre autres choses, il a été constaté que les cadavres des personnes grasses et mortes à l'improviste étaient mis en morceaux « pour en extraire le lard ». Cela paraît incroyable, mais c'est vrai : Ces horreurs étaient commises en Sicile l'an II de la délivrance, sous le régime moral et paternel des Piémontais. Ces fossoyeurs volaient des cadavres, le gouvernement libéral et honnête qui présidait aux glorieuses destinées de l'Italie dépourvue il y a moins de vingt ans, se contentait de violer les sépultures. Qu'on en juge par les lignes suivantes du journal révolutionnaire la *Gazzetta di Palermo* dans son numéro du 29 janvier :

« Le gouvernement italien, pour satisfaire l'insatiable soif d'argent qui le dévore, ne respecte rien, et commet toute sorte d'iniquités au grand détriment des arts. Un Anglais, dont nous ne savons pas le nom, a acheté toute une chapelle de la Martorana, avec ses mosaïques et tout ce qu'elle renfermait d'artistique. Dans l'église de la Vittoria, on a découvert les sépultures pour y chercher quelques ornements d'or parmi les ossements des morts. Le domaine est un animal de la famille des hyènes immondes avec une fainéantise particulière à la louve de Dante.

Il faut ajouter à toutes ces horreurs l'exploitation inouïe des brigands qui sont maîtres de toutes les campagnes et viennent même s'emparer des gens jusque dans les places fortes. A Rome, on n'entend parler que de vols, d'assassinats et d'infanticides. On vient de découvrir une association de jeunes voleurs dirigée par un bossu. Ils étaient au nombre de quarante environ, et plusieurs avaient à peine atteint l'âge de dix ans. Il y a trois jours, un Américain eut la singulière idée d'aller se promener avec sa femme au Pincio, tandis qu'il pleuvait à verse. Il pouvait être onze heures du matin. Pendant qu'il contemplait avec admiration la magnifique panorama de la Ville Eternelle, sur laquelle tombaient des torrents de pluie, deux hommes s'avancèrent le couteau à la main et lui demandèrent la bourse ou la vie.

L'Américain, en homme pratique, ne sortait jamais dans les rues de Rome sans son revolver. Il le montra aux deux voleurs qui prirent la fuite à toutes jambes. Le nombre des enfants exposés soit à l'hôpital, soit encore dans les rues ou sur les marches des églises, est devenu si grand que la *Capitale* n'a pu s'empêcher de s'écrier : « La misère et la corruption que révèle cet abandon continu doivent préoccuper sérieusement l'attention du gouvernement. »

Tel est, en résumé, le tableau de la moralité et de la sécurité dans Rome et en Italie.

Nous empruntons encore au même journal les lignes suivantes :

« On annonce qu'il le Saint-Père adressera une encyclique dogmatique aux évêques orientaux pour répondre à des objections, établir des faits, et confirmer les croyances de l'Eglise catholique.

Le prince Arthur d'Angleterre, emporté par le désir de s'amuser, n'imita pas, à l'égard du gouvernement de Victor-Emmanuel, la réserve des princes qui l'ont précédé à Rome dans ces derniers temps. Il ne manque pas une soirée ni un bal au Quirinal. Mais cela ne tire pas à conséquence. »

On mande de New-York que le président Grant a consulté le général Sheridan sur la meilleure position militaire à occuper près de la ville de la Salle. Des troupes ont reçu l'ordre de se tenir prêts pour l'Italie. Les organes de Brigham-Young conseillent la fermeté et le martyre même, si c'est nécessaire.

Le *Journal de Genève* du 9 février publie un compte-rendu de la séance tenue le 8, par le grand conseil, et de la délibération sur la loi modifiant le chapitre 2 du titre X de la Constitution. C'est désormais le titre officiel du projet de loi sur le culte catholique.

Le principe essentiel de la loi est l'élection des curés par les électeurs catholiques de la paroisse. Les curés seront élus pour quatre années.

Le *Journal de Genève* dit que le nom du père Hyacinthe était dans la pensée de tous. Le grand conseil a donc adopté le principe de l'élection, et le premier usage que les catholiques du canton de Genève feront de leur droit électoral sera de conférer à M. Loyson (père Hyacinthe) le titre de curé.

En cela, les Genevois commettent une grande erreur; ils peuvent faire de M. Loyson un député ou un agent de police. Ils peuvent même reconnaître M. Loyson comme femme légitime (suivant la loi civile) de celui qui était autrefois le père Hyacinthe, mais il leur est impossible de donner à un prêtre interdit le droit de célébrer les offices. Pour tout catholique obéissant aux lois de son Eglise, la messe dite par M. Loyson est une parodie sacrilège. L'absolution donnée par Loyson n'a pas plus de valeur que si elle était donnée par M. James Fazy.

Nul n'est tenu d'être catholique, mais quand on veut prendre ce titre et avoir le droit de le garder, il faut se conformer aux lois de l'Eglise catholique. M. Loyson pourra être le chef d'une nouvelle secte dissidente. Mais avant de s'approcher de l'autel en qualité de prêtre catholique, il faut qu'il en obtienne l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques qui l'ont interdit.

La moralité politique prussienne serait-elle un peu moins immaculée que certains journaux allemands le prétendent ? Il faudrait bien le croire si l'on tient compte des récents débats parlementaires qui ont eu lieu à Berlin. — Les deux dernières séances de la Chambre des députés de Berlin, consacrées à la discussion du budget des chemins de fer, ont eu un intérêt exceptionnel. Un des orateurs les plus éminents de cette assemblée, M. Lasker, avait signalé certains tripotages dans lesquels le ministre du commerce et des communications, M. Itzenplitz, ainsi que de hauts fonctionnaires et des membres de l'aristocratie, se trouvait gravement compromis.

Un ancien rédacteur en chef de la *Gazette de la Croix*, M. Wagnier, aujourd'hui conseiller supérieur intime au ministère d'Etat, était notamment accusé de s'être fait attribuer une concession de chemin de fer qui lui avait cédé à une société, moyennant un pot de vin considérable. — Le président a donné lecture d'une lettre dans laquelle le président du conseil, M. le comte de Roon, s'attachait à disculper M. Wagnier des faits qu'on lui imputait. Mais M. Lasker répliqua par un brillant discours qui a produit une immense sensation. M. de Roon, qui, dans son discours d'entrée au pouvoir, avait fait appel « aux honnêtes gens » n'a pas été moins profondément impressionné que les membres de la chambre, et, avec une loyauté parfaite, il a déclaré qu'on avait trompé sa religion et que, s'il avait connu les renseignements produits par M. Lasker, il n'aurait pas écrit sa lettre. Il a promis, en outre, d'ouvrir une enquête sur les faits énoncés par M. Lasker, en ajoutant que justice serait faite.

On a reçu à Lisbonne des nouvelles de Louisa-Santo-Paolo où une insurrection d'indigènes vient d'éclater.

Le conseil des ministres a décidé d'y envoyer des troupes et la corvette *Sagou* sur laquelle M. Baptiste Machal partira mercredi, comme gouverneur, avec des pleins pouvoirs.

Prochainement, le gouvernement enverra encore de nouvelles forces.

Une démarche importante a été faite, il y a quelques jours, par les évêques de Belgique, réunis à Tournai à l'occasion du sacre de Mgr Dumont, qui ont adressé une lettre collective au roi pour appeler l'attention de son gouvernement sur la situation faite à Rome au collège belge et à d'autres établissements analogues, par la suppression du collège romain que projette le gouvernement italien.

Cette lettre appelle également l'attention du gouvernement belge sur l'atteinte grave dont est accusée l'autorité spirituelle du chef vénéral de l'Eglise, par la suppression imminente des ordres religieux à Rome.

L'Etat allemand microscopique de Rouss-Greiz, a besoin d'une douzaine de mille francs pour transférer son unique tribunal du cercle de Xeuledura à Greiz, capitale ou pour mieux dire chef-lieu du pays. Le président du conseil des ministres Mensel a émis l'opinion que la part de Rouss-Greiz dans les milliards que la France a encore à payer à l'Allemagne suffirait à couvrir cette énorme dépense. O Lolliput !

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Libéral*, de Cambrai, journal républicain, contient aujourd'hui un article dirigé contre certaines feuilles sans convictions, toutes prêtes à saluer le prochain soleil levant, quel qu'il soit. Dans le cours de cet article, l'auteur cite fort inopinément sept ou huit lignes extraites du *Journal de Roubaix*.

La façon ambiguë dont la citation est présentée ne nous permet pas de bien saisir la pensée de notre confrère. Mais si le *Libéral* avait voulu nous mettre au nombre des feuilles dont il parle, cette

erreur de sa part ne nous prouverait qu'une chose, c'est que notre confrère ne nous lit jamais. Ce serait la première fois qu'on nous reprocherait de ne pas assez affirmer nos convictions. Il ne manque pas de gens prudents pour prétendre, au contraire, que nous les affirmons trop.

Nous prions le *Libéral* de vouloir bien s'expliquer. A. R.

VILLE DE ROUBAIX

ARMÉE TERRITORIALE

Le Maire de la ville de Roubaix informe les hommes des classes 1860 à 1866 appelés à faire partie de l'armée territoriale active que le délit pour l'inscription est fixé au samedi 15 février.

Mairie de Roubaix, le 11 février 1873.

DELEPORTE-BAYART, adjoint.

La commission départementale instituée en exécution des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1871, se réunira à la nouvelle Préfecture, le mardi 18 février, à une heure et demie de l'après-midi.

Avant-hier soir, en entrant dans leur chambre à coucher, M. et M^{me} Leignel, parfumeurs, rue du Vieil-Abreuvoir, constatèrent qu'un secrétaire que l'on tenait toujours soigneusement fermé, avait été fracturé. Une somme de 2,100 francs avait disparu.

Une plainte fut immédiatement déposée entre les mains de M. le Commissaire de police. Le sieur Depoilly, demeurant rue Pellart, fut désigné comme l'auteur présumé du vol.

Dans la soirée, cet individu était venu rendre visite à M. et M^{me} Leignel; habitué de la maison, on ne l'avait point reconduit jusqu'à la porte de la rue. Feignant de sortir, Depoilly est revenu sur ses pas, est monté dans la chambre à coucher, où il a commis le vol.

Il fut aperçu par une petite fille au moment où il quittait la maison; comme on le croyait déjà parti, ce fait étonna, mais on n'y attacha point d'abord d'importance; ce ne fut qu'à la découverte du vol qu'on s'en souvint. C'est cet incident qui fit immédiatement porter les soupçons sur lui.

Le commissaire se rendit aussitôt chez Depoilly, qui opposa les dénégations les plus vives aux accusations formulées contre lui. Une perquisition fut ordonnée après des recherches infructueuses, qui n'avaient pas duré moins d'une heure, les autorités allaient se retirer, quand un des agents de police aperçut une vieille boîte gisant dans un coin. Il eut l'heureuse idée de la fouiller et y trouva les 2,000 francs.

Le sieur Depoilly a été arrêté.

Un commencement d'incendie a éclaté dans la nuit du 7 au 8, chez M. Henri Delattre fils, rue Neuve. On s'est promptement rendu maître du feu, qui avait pris naissance dans une cheminée. Les dégâts sont insignifiants.

Mardi dernier, un ouvrier terrassier, Jules Testelin, demeurant rue de l'Époule a été frappé d'apoplexie; il est tombé sur le poêle, et s'est horriblement brûlé le visage.

Il a été transporté à l'hôpital. Son état est des plus graves.

Le cabaretier Lagache, de Mont-é-Couvé, au domicile duquel a eu lieu la lutte entre les gendarmes de Douai et la bande Delannoy, vient d'être mis en état d'arrestation et écroué à la maison d'arrêt de Douai.

Samédi dernier, le train de Valenciennes à Aulnoy, de 3 heures 45, a été arrêté à Semprioy par un énorme banc de neige, et tous les efforts du machiniste ont été impuissants pour le dégager.

Dans un mouvement de recul qu'il fit faire à la machine, les deux wagons de derrière déraillèrent et on fut dès lors obligé de demander du secours au Quesnoy. Une machine montée par le chef de gare de cette ville arriva bientôt, et on se mit en devoir de replacer les voitures sur les rails et de déblayer le plus de neige possible, à l'aide de ces deux remorqueurs le train n'est entré en gare du Quesnoy qu'après deux heures et demie de retard.

(Echo de la frontière.)

Etat-Civil de Roubaix.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

9 février. — César Pollet, 28 ans, agent de police, et Laurence Dorchie, 20 ans, couturière. — Alphonse Debaets, 25 ans, mouleur, et Mathilde Claeys, 20 ans, soigneuse. — Henri Defives, 60 ans, tisserand, et Adéline Mulier, 51 ans, ménagère. — Pierre Mazure, 26 ans, tisserand, et Clarence Michel, 45 ans, tisserande. — Louis Filpo, 32 ans, employé de commerce, et Louise Rykboer, 26 ans, sans profession. — François Hallumier, 28 ans, négociant, et Marie-Zélie Holbet, 19 ans, sans profession. — Théophile Cours, 25 ans, tisserand, et Marie Bogaert, 24 ans, tisserande. — Oscar Variscoote, 32 ans, sans profession, et Adèle Rolaud, 22 ans, sans profession. — Augustin Simoens, 31 ans, tisserand, Désirée Vorreux, 20 ans, piquière. — Gustave Nys, 23 ans, appreteur, et Camille Decottignies, 19 ans, rattacheuse. — Joseph Dedaile, 30 ans, tisserand, et Angélique

Daelman, 20 ans, soigneuse. — Gustave Lagache, 22 ans, mécanicien, et Marie Van Herreweghe, 24 ans, journalière. — Jules Roussel, 25 ans, gazeur, et Catherine Gombert, 24 ans, sans profession. — Joseph Ghysels, 50 ans, tisserand, et Barbe Michiels, 45 ans, tisserande. — Jean Monnier, 30 ans, mécanicien, et Mariette Guilloumin, 25 ans, sans profession. — Elie Wataau, 25 ans, fleur, et Maria Boulogne, 25 ans, tisserande. — Pierre Gion, 44 ans, fleur, et Céline Hespel, 23 ans, sans profession. — Gabriel Michel, 26 ans, garçon brasseur, et Aimée Gallois, 29 ans, ménagère. — Achille Carpentier, 27 ans, essigiste de vaisseau, et Jeanne Abadie, 19 ans, sans profession. — André Taintegies, 25 ans, journalier, et Inaise Desplanque, 22 ans, journalière.

MARIAGES.
10 février. — David Franchomme, 23 ans, employé de commerce, et Céline Marissal, 25 ans, sans profession. — Louis Vercaut, 28 ans, tourneur en fer, et Adolphe Duvivier, 26 ans, soigneuse. — Romain Henri, 29 ans, mécanicien, et Clémentine Turckens, 22 ans, tailleuse. — Charles Dedack, 31 ans, fleur, et Joséphine Delgrange, 48 ans, rattacheuse. — Louis-Jacquet, 25 ans, marchand de toiles, et Hortense Leveugle, 23 ans, épicière. — Pierre Desnerck, 25 ans, tisserand, et Stéphanie Sténeacut, 24 ans, dévideuse. — Pierre Destombes, 30 ans, fleur, et Philomène Bayart, 27 ans, sans profession.

NAISSANCES

9 février. — Pauline Vandenbrouck, rue de Fontenoy. — Alphonse Dolvy, aux trois Ponts. — Louis Duchaussoir, rue St-Antoine. — Marie Ghys, rue des Longues-Haies. — Gustave Coullon, rue St-Louis. — Edouard Glorieux, chemin de l'Hommelet. — Emile Lanneux, rue de la Barbe d'Or. — Henri Dhondt, rue des Longues-Haies.

10 février. — Victor Billel, chemin de l'Hommelet. — Louis Lemaire, rue de Beau-reuwaert. — Julien Dumoulin, rue de la Gâtée. — François Filpo, rue de la Gâtée. — Jeanne Dellebecque, rue de la Gâtée. — Philippe Grand, rue de Sébastopol. — Louis Willems, place de l'Abattoir. — Louis Duvivier, rue du Bois. — Marie Piquet, rue de l'Espérance. — Augustin Emmanuël, rue de Mouvaux. — Paul Delys, rue Saint-Jean. — Léon Gadeyne, rue du Fontenoy.

11 février. — Louis Calonne, rue Vaucanson. — Edmond Debeule, rue des Longues-Haies. — Marie Debeule, au bas de l'Enfer. — Carlos Demeyer, à la Poterie. — Hélène Denhaene, rue du Moulin de Roubaix. — Alphonse Seuws, rue Bernard. — Henri Desmarchelier, rue Déesme. — Arthur Bosson, rue des Longues-Haies. — Léonie Coursier, rue Pellart.

DÉCÈS

9 février. — Fidélité Augem, 1 jour, rue de la Paix. — Hortense Delpompidor, 10 jours, au Fort Mullier. — Jean-Baptiste Vandersiggel, fleur, rue de l'Hommelet.

10 février. — Gadenné, présenté sans vie, rue de Beau-reuwaert. — Pierre Vandendriesteche, 70 ans, tailleur, rue Saint-Honoré. — Arthur Desfrennes, lamier, 27 ans, rue des Arts. — Maria Florquin, 3 jours, rue d'Arcole.

11 février. — François Filpo, 1 jour, rue de l'Hommelet. — Sophie Vallart, 74 ans, journalière, à l'Hospice. — Marie Delnatte, 5 mois, rue des Anges.

Cour d'assises du Nord

Présidence de M. SAUVAGE.

AFFAIRE DU BOIS DE BOULOGNE

Meurtre, vols, arrestations illégales et tentatives de vol. — Neuf accusés.

Douai, 11 février, soir. Les débats du Palais de Justice continuent d'être enivants par la foule longtemps avant l'ouverture de l'audience. Le bois des Anges a été prononcé dans l'audience d'hier le public sait bien qu'il ne sera pas admis dans l'enceinte de la Cour, mais la curiosité l'emporte et chacun tient à voir au passage les accusés, au moment où les gendarmes les amènent de la prison de Saint-Waast.

Leur attitude n'a pas changé; c'est toujours, chez la plupart d'entre eux, la même impassibilité. Cuvellier, cependant, semble plus abattu et moins content de sa robuste personne.

L'audience d'aujourd'hui est toute entière consacrée à l'audition des témoins.

Vous avez publié hier la partie de l'arrêt de renvoi qui relève les faits à la charge de chacun des accusés. Voici, pour compléter la citation, les considérations générales qui terminent ce document :
« Depuis 1870, des hommes, jeunes d'âge et aux allures suspectes envahissaient fréquemment, au déclin du jour, le Bois de Boulogne, à Lille, et les promenades envahies, telles que celles dites du Préfet et de l'Espérance, et y demeuraient jusqu'à une heure très-avancée de la nuit. Leur entrée était remarquée, notamment au Bois, par les pêcheurs du canal qui longe cette